

## Assemblée communale du 21 mai 2012

Conseil communal au complet + secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens 27 totaux 33

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à M. Gilbert Escher et M. Henri Conus qui assistent à leur première assemblée.

M. le Syndic souhaite la bienvenue à Mme Gemma Demierre du bureau Urbasol. Mme Demierre présentera le processus du PAL et commentera les réponses aux questionnaires que nous avons transmis à chaque citoyen.

Excusés : Mme Annette Cettou, Mme Delphine Chassot, Mme Christine Gremaud, M. Yves Gremaud, M. Damien Menoud, M. Fernand Crausaz, M. Louis Chassot

Scrutateurs : Mme Marie Vaissband, M. Olivier Tribolet

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2011**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

### **2. Comptes 2011.**

M. le Syndic présente et commente le compte de fonctionnement. Ce dernier présente un bénéfice de CHF 7'456.00 après amortissement supplémentaire de CHF 104'087.00. Le compte de fonctionnement n'amène pas de questions.

M. le Syndic présente le compte des investissements, l'excédent de charges est de CHF 306'466.00.

Concernant la barrière de sécurité à la route du Château, les CFF ont participé à un montant de CHF 3'000.00.

M. le Syndic présente en détail l'investissement pour la place multisports.

Le coût total de cette dernière est de CHF 393'620.55. Le budget de 2008 à 2011 était de CHF 348'000.00.

Les sponsors ont participé pour CHF 300'000.00, nous attendons un subside de la loterie romande d'environ CHF 30'000.00. L'écart est de CHF 15'620.55, soit 4,5%.

M. le Syndic rappelle que l'inauguration de la place aura lieu le 9 juin 2012. Mme Carmen Dougoud demande quel est le dépassement réel du budget.

M. le Syndic répond qu'il est de CHF 63'000.00 car nous avons dû effectuer des travaux qui n'étaient pas directement liés à la place. Entre autre, il y a la pose d'un tuyau en prévision de l'installation d'un lampadaire au bout de la place de parc, le déplacement de l'eau, etc.

M. Olivier Tribolet demande pour quelle raison l'écart est aussi grand.

M. le Syndic répond que nous avons demandé un seul devis pour le budget. Ensuite, pour l'adjudication des travaux, plusieurs offres ont été demandées à différentes entreprises. Le bureau Géosud a procédé à l'appel d'offres.

Par la suite, la place multisports a été agrandie de 19 à 22 m. pour satisfaire aux besoins de l'unihockey.

M. Hans Spycher déclare que lors de l'assemblée du 20 décembre 2010, le conseil a dit qu'il n'y aurait pas de coût supplémentaire pour la commune. Ce coût supplémentaire doit être voté par l'assemblée communale.

M. le Syndic répond qu'il sera soumis au vote dans le cadre de l'acceptation des comptes 2011.

M. Spycher répond que la votation de ce montant doit figurer au tractanda de l'assemblée communale. De ce fait, le compte des investissements ne doit pas être accepté ce soir.

M. le Syndic répond que la fiduciaire Ruffieux a contrôlé les comptes et n'a pas émis de remarques à ce sujet.

On peut approuver le compte des investissements sans la place multisports.

Par ailleurs, le conseil vérifiera si ce point doit figurer au tractanda de l'assemblée communale.

M. Olivier Tribolet demande si c'est pour éviter les marchés publics que le conseil a mis CHF 240'000.00 au budget.

M. le Syndic répond que nous ne sommes pas assujettis au marché public. Selon la loi fédérale, il faut un montant de plus de CHF 500'000.00.

M. Olivier Tribolet déclare qu'une ordonnance fédérale est sortie le 25 septembre 2011 régissant les marchés publics. Par ailleurs, il présente le règlement cantonal du 28 avril 1998 sur les marchés publics. Le marché peut être adjugé selon la procédure de gré à gré s'il est inférieur à CHF 150'000.00 pour les marchés de construction de second œuvre et de CHF 300'000.00 pour les marchés de construction de gros œuvre.

M. le Syndic répond que Géosud a effectué les appels d'offres nécessaires pour la construction de la place multisports certainement dans les règles de l'art.

Le conseil prend note de cette remarque et se renseignera sur la loi sur les marchés publics.

### **3. Rapport de la commission financière.**

Mme Karin Oguey donne lecture du rapport de la fiduciaire Ruffieux. Cette dernière déclare que les comptes sont conformes à la loi sur les communes, elle recommande donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes.

Mme Karin Oguey déclare que la commission financière s'est réunie le 14 mai 2012 et qu'elle a pris connaissance du rapport Ruffieux et a contrôlé les comptes. Elle n'a pas de remarques à formuler et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

M. le Syndic soumet au vote les comptes de fonctionnement 2011.

Le compte de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

M. Claude Gremaud propose de voter l'investissement de la place multisports sous réserve de la procédure selon la demande de M. Hans Spycher de faire figurer au tractanda d'une assemblée le dépassement de CHF 63'000.00.

M. Claude Gremaud déclare que la commune est plus que gagnante de posséder une place de sport de la valeur CHF 400'000.00 pour finalement CHF 63'000.00. Par ailleurs, la fiduciaire Ruffieux a vérifié les comptes et n'a rien trouvé à redire à ce sujet.

Cette proposition est acceptée.

M. le syndic soumet au vote l'investissement de la place multisports sous réserve de la demande de procédure de M. Hans Spycher.

Au vote, l'investissement de la place multisports sous réserve de la demande de procédure de M. Hans Spycher est accepté par 30 oui, 1 non et 2 abstentions.

#### **4. Information sur le projet de fusion**

M. le Syndic explique qu'en 2010 nous avons eu deux séances, sous l'instigation de la commune d'Auboranges, avec les 7 communes de la Basse-Glâne afin de connaître les intentions des communes au sujet d'une étude fusion.

La commune de Montet a déclaré qu'elle n'était pas intéressée. La commune d'Ursy était en processus de fusion avec la commune de Vuarmarens et ne souhaitait pas s'engager de suite dans une autre fusion. Elle donne priorité aux communes de la paroisse d'Ursy.

Les communes de Rue et Ecublens ont émis le vœu de procéder rapidement à une étude de fusion. En janvier 2012, elles nous ont demandé de nous déterminer si nous souhaitions les rejoindre.

Nous avons écrit à ces communes que nous allions soumettre ce projet d'étude à l'assemblée communale du mois de mai.

M. le Syndic rappelle l'article paru dans le journal « la Gruyère » du 19 avril où les communes d'Auboranges et Chapelle déclaraient être favorables à une étude de fusion des 6 communes de la Basse Glâne.

En outre, le résultat du questionnaire dans le cadre du PAL est favorable aux ententes intercommunales. Ce questionnaire sera détaillé plus tard.

Le conseil souhaite connaître l'avis de l'assemblée, savoir si elle est favorable à une étude de fusion à 3 ou 4 communes ou attendre une plus grande étude de fusion plus tard. Le conseil attend un signal clair de l'assemblée.

Mme Josiane Gaete demande quels sont les enjeux d'une fusion, les avantages et les désavantages.

M. le Syndic répond que ces points seront définis lors de l'étude. Les avantages sont la réunion des services techniques et administratifs, il y a plus de professionnalisme et une commune de 5'000 habitants à plus de poids.

Le principal désavantage est la perte d'autonomie.

La loi sur les fusions prévoit un subside jusqu'en 2016. Une pression pour la fusion provient du canton et de la préfecture, les études de fusion restent volontaires.

M. Jean-Luc Birchmeier déclare qu'une « fusionnette » à deux n'est pas judicieuse si c'est pour recommencer plus tard on fait deux fois le travail. On a eu un exemple avec les pompiers.

M. le Syndic informe que nous avons eu la visite de M. le Préfet en juillet 2011. Le conseil a déclaré qu'il était favorable à une fusion à grande échelle.

M. Claude Gremaud déclare qu'une étude de fusion à grande échelle rassemble les énergies, le professionnalisme et les compétences, on peut effectuer des projets porteurs tels qu'un CO dans le Sud.

M. Francis Grivel rappelle qu'il y a quelques années, il y avait un projet de CO à Ursy ou Rue avec les communes du Flon. Le directeur du CO n'avait voulu entendre parler de ce projet.

M. Claude Gremaud avise que le nombre d'élèves pour un CO dans le Sud est limite. Une étude pourrait être effectuée en mélangeant CO et primaire.

M. le Syndic ajoute que le nombre d'élèves à Romont, près de 1'000, est limite pour un CO et que ce quota ne pourra pas être dépassé.

M. Marc Jaquier informe qu'il y a trop d'élèves dans les trois districts du Sud.

M. Claude Gremaud répond qu'il y a un projet de CO à Vaulruz pour les trois districts.

M. Francis Grivel demande la position de la commune d'Auboranges concernant la fusion.

M. le Syndic répond que la commune d'Auboranges a son assemblée le 23 mai, elle en discutera également avec ses citoyens.

Après encore quelques discussions, M. le Syndic propose de voter en deux étapes. :

1. Une étude de fusion avec les communes de Rue et Ecublens,
2. Une étude de fusion à grande échelle avec les 6 communes de la Basse-Glâne.

1. M. le Syndic demande qui est favorable à une étude de fusion avec les communes de Rue et Ecublens.

Personne n'est favorable à cette étude de fusion.

2. Il demande qui est favorable à une étude de fusion avec les 6 communes de la Basse Glâne.

29 personnes sont favorables une étude de fusion à grande échelle, 1 personne contre et 3 abstentions.

M. le Syndic déclare que le conseil communal va travailler dans le sens souhaité par l'assemblée commune, une étude de fusion à grande échelle.

## **5. Information sur la révision du PAL**

Mme Gemma Demierre remercie le conseil communal d'avoir attribué la révision du PAL au bureau Urbasol et elle remercie également l'assemblée communale pour l'acceptation du budget relatif à la révision du PAL.

Mme Gemma Demierre présente les étapes à effectuer pour la révision du PAL. Suite à cette présentation, elle commente les questionnaires.

Elle déclare que 34 % de la population a répondu aux questionnaires ce qui est remarquable. En général le taux de participation se situe autour des 20 à 25%.

Une grande partie des réponses sont mentionnées dans le Petit Chapelois.

Mme Demierre remercie les personnes qui ont répondu aux questionnaires. Ce document fait parti du dossier de la révision du PAL.

M. Francis Grivel s'étonne que l'assemblée communale accepte une étude de fusion à 5'000 habitants alors que dans le questionnaire, les gens ne veulent pas d'un village de plus de 400 habitants.

Mme Gemma Demierre répond que la révision du PAL pour un village est une chose, l'étude d'une fusion une autre.

M. Claude Gremaud déclare qu'un PAL en vigueur doit être intégré par les partenaires dans un projet de fusion, d'où la pertinence de le réviser actuellement.

Après encore quelques réflexions sur le sujet, M. le Syndic clôt la discussion sur la révision du PAL.

Il remercie Mme Gemma Demierre pour son excellente présentation et d'avoir consacré cette soirée pour la commune de Chapelle.

## **6. Divers.**

M. le Syndic remercie M. Vincent Margot pour la construction du Totem pour la place de jeux.

M. Vincent Margot associe ses remerciements à MM. Fernand Crausaz et Roland Crausaz pour leur collaboration (abattage de l'arbre et recherche du caillou).

M. le Syndic remercie M. Christian Crausaz pour la parfaite rédaction du Petit Chapelois, il est chaque année plus beau.

M. Claude Gremaud donne quelques explications sur le CO. Le budget annuel est de CHF 8'000'000.00.

Le CO a quelques soucis de conception. Les travaux pour la place de sport étaient budgétés à CHF 845'000.00 mais, en réalité, ils ont coûté CHF 913'000.00.

Autre exemple: pour cause de défauts cachés, le dernier bâtiment construit par le CO va nécessiter des travaux de rénovation pour un coût devisé à CHF 270'000.00 ! Vous le constatez, il n'est pas toujours facile de gérer et suivre des travaux.

M. Gilbert Escher demande quelle est la règle de circulation dans la commune, toutes les croisées ne sont pas marquées au sol.

M. le Syndic répond que les routes communales ont la priorité de droite à part le giratoire. A certains endroits, le marquage ne peut pas être exécuté faute de place, il y a des normes à respecter.

M. Marc Jaquier déclare qu'il y a un problème au carrefour de la route du Verger, rte du Château et rte de Compostelle. Une haie en roseaux a été posée chez M. Yves Blanc et rend la visibilité très mauvaise. Le conseil prend note de cette remarque.

Mme Josiane Gaete demande s'il était possible d'introduire le 30 km/h dans la commune.

M. Thierry Flückiger répond qu'un groupe de travail sécurité existe. Ce dernier va remettre son dossier à la commission d'aménagement. La sécurité routière fait partie de la révision du PAL.

M. Olivier Tribolet informe que la circulation s'est améliorée à la route du Verger, en effet, les gens sont plus respectueux. Il demande si les citoyens seront approchés pour la sécurité routière.

M. Thierry Flückiger répond par l'affirmative.

Mme Carmen Dougoud déclare que les gens pourraient faire plus attention en attendant que le concept de sécurité soit en place car il y a beaucoup d'enfants, provenant de tous les côtés de Chapelle, qui se rendent à l'école ou qui se promènent.

Mme Josiane Gaete demande si des particuliers peuvent utiliser le bus TPF du CO.

M. le Syndic répond que si la ligne est à l'horaire, les particuliers peuvent l'utiliser.

M. Claude Gremaud confirme que les particuliers peuvent l'utiliser.

M. le Syndic lève l'assemblée en remerciant les citoyens de leur participation. Il les invite à rester pour partager le verre de l'amitié

La séance est levée à 22'30 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Roland Cettou

Jacques Menoud